

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 4 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 4 DÉCEMBRE 2018 À 19H05, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
LYNNE LACHAPELLE
LYNN NOËL
SYLVAIN LA FRANCE
HENRI CHAMBERLAIN
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Date adoption du Budget 2019
- 1.11 Adoption des réunions ordinaires du conseil pour l'année 2019
- 1.12 Paiement du surtemps et des vacances 2018
- 1.13 Avis de motion relatif au règlement numéro 2018-023 « Modification du règlement numéro 2018-016 le traitement des élus municipaux » et dépôt du projet de règlement
- 1.14 Avis de motion relatif au règlement numéro 2018-022 « La gestion contractuelle » et dépôt du projet de règlement
- 1.15 Modification résolution numéro 2018-11-256 remplacement pompe submersible du puit municipal
- 1.16 Appui à la Motion M-208
- 1.17 Entretien plomberie bureau municipal et centre communautaire
- 1.18 Renouvellement d'un mandat de services juridiques – année 2019
- 1.19 Entretien de la toiture – Bureau municipal

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Entretien des portes de garage du service incendie

3. TRANSPORT

- 3.1 Politique de déneigement
- 3.2 Octroi d'achat souffleuse à neige

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Adoption règlement numéro 2018-020 « l'abrogation du règlement 2011-002 concernant la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *accès logis québec* »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Avis de motion relatif au règlement 2018-021 « constituant le comité consultatif d'urbanisme » et dépôt du projet de règlement

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Contrat d'embauche pour l'entretien de la patinoire
7.2 Nomination nouveau membre au sein du comité de bibliothèque
7.3 Ouverture de la bibliothèque pendant les fêtes

8. VARIA

8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-271

1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

3.1 **REPORTÉE**

7.4 **ACTIVITÉS DE CANTINE ET DE PATINOIRE**

ADOPTÉE

2018-12-272

1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-273

1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain

APPUYÉ par Lynne Lachapelle

Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de novembre 2018, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	29 355,55 \$
Remises provinciales	9 920,37 \$
Remises fédérales	3 705,18 \$
Remises du Régime de retraite	4 239,17 \$

ADOPTÉE

2018-12-274

1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle

APPUYÉ par Sylvain La France

Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de novembre 2018 totalisant un montant de 46 865,85 \$.

ADOPTÉE

2018-12-275

1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France

APPUYÉ par Lynne Lachapelle

Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2018 totalisant un montant de 33 330,48 \$. incluant les redevances.

ADOPTÉE

2018-12-276

1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (47,52 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

2018-12-277

1.10

DATE ADOPTION DU BUDGET 2019

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil tienne une séance extraordinaire sur l'adoption du budget 2019 qui aura lieu le mardi 18 décembre 2018 à 19 h 00 au Centre communautaire de Kazabazua, 26 Begley Road et à cette réunion, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

ADOPTÉE

2018-12-278

1.11

ADOPTION DES REUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNEE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par, Craig Gabie, appuyé par Lynn Noël et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019. Ces séances se tiendront le mardi et débiteront à 19 h :

- | | | |
|--------------|-----------|-------------|
| • 15 janvier | 7 mai | 3 septembre |
| • 5 février | 4 juin | 1 octobre |
| • 5 mars | 2 juillet | 5 novembre |
| • 2 avril | 6 août | 3 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2018-12-279

1.12

PAIEMENT DU SURTEMPS ET DES VACANCES 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de calcul du surtemps et de vacance restante pour l'année 2018;

ATTENDU QUE le conseil veut remettre à zéro ces banques de temps pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu,

QUE le conseil autorise le paiement des banques de temps au montant total de 7 623,50 \$.

ADOPTÉE

2018-12-280

1.13

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-023 « MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-016 LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX » ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Lynne Lachapelle qu'un règlement portant le numéro 2018-023 « MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO

2018-016 LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX » sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2018-12-281

1.14

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-022 « LA GESTION CONTRACTUELLE » ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Craig Gabie qu'un règlement portant le numéro 2018-022 « LA GESTION CONTRACTUELLE » sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est déposé au conseil

2018-12-282

1.15

MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-11-256 REMPLACEMENT POMPE SUBMERSIBLE DU PUIT MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil modifie la résolution 2018-11-256 intitulé remplacement pompe submersible du puit municipal pour modifier le montant initial à 2 981,28 \$. Ce coût modifier est pour l'ajout d'un montant pour mettre aux normes le puit tubulaire existant.

ADOPTÉE

2018-12-283

1.16

APPUI À LA MOTION M-208

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua appui la **Motion M-208 sur l'infrastructure numérique en milieu rural** tel que déposé par le député fédéral du Pontiac, M. William Amos,

Que de l'avis de la Chambre;

a) des infrastructures numériques fiables et accessibles, qu'il s'agisse du service Internet à large bande, des télécommunications sans fil ou d'autres avenues, sont essentielles et permettent aux Canadiens de profiter de nouvelles perspectives d'affaires, de créer des emplois et de s'intégrer à l'économie mondiale;

b) des infrastructures numériques fiables et accessibles, en particulier l'infrastructure des télécommunications sans fil, sont déterminantes pour assurer la santé et la sécurité des Canadiens, notamment dans les situations d'urgence causées par des conditions météorologiques extrêmes;

c) les innovations se produisent tous les jours, aussi bien dans les régions rurales ou éloignées que dans les centres urbains, et les Canadiens méritent tous une chance égale de prospérer dans une économie numérique pour des raisons d'équité fondamentale;

d) *le gouvernement devrait*

i continuer d'aider les Canadiens, surtout ceux dans les régions rurales, à accéder aux infrastructures numériques dont ils ont besoin pour innover, créer des débouchés économiques et maintenir la sécurité publique,

ii envisager d'investir davantage dans les infrastructures numériques en milieu rural, notamment examiner les conditions du plan d'infrastructures fédéral Investir dans le Canada, pour inciter le secteur privé à investir dans la connectivité des localités rurales et à obtenir des fonds d'autres ordres de gouvernement,

iii continuer à collaborer avec les entreprises de télécommunications, les provinces, les territoires, les municipalités, les communautés autochtones et les organismes d'interventions d'urgence concernés pour améliorer la connectivité des localités rurales et d'être bien préparés aux situations d'urgence;

e) le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie devrait recevoir instruction d'entreprendre une étude exhaustive sur l'infrastructure sans fil en milieu rural, en particulier sur (i) les causes profondes des lacunes du déploiement d'une infrastructure sans fil en milieu rural au Canada et les solutions

pour les combler, (ii) le rôle de réglementation du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, (iii) les approches fiscales et réglementaires visant à favoriser les investissements massifs dans l'infrastructure sans fil en milieu rural, et en faire rapport à la Chambre dans les meilleurs délais;

f) le Comité permanent de la sécurité publique et nationale devrait recevoir instruction d'entreprendre une étude exhaustive sur les éléments du déploiement d'une infrastructure sans fil en milieu rural au Canada liés la sécurité publique, et en faire rapport à la Chambre dans les meilleurs délais.

Que, de l'avis de la Chambre, la nécessité d'investir dans les infrastructures de télécommunications sans fil. Le manque de réception cellulaire complexifia la coordination des interventions d'urgence, la santé et la sécurité des résidents habitant dans les milieux ruraux dépendent d'une infrastructure de télécommunications sans fil accessible et fiable.

Que le gouvernement continue d'aider les Canadiens, surtout ceux devrait étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération canadienne des municipalités, qui permettraient la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et la santé publique.

ADOPTÉE

2018-12-284
1.17

ENTRETIEN PLOMBERIE BUREAU MUNICIPAL ET CENTRE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour les correctifs à la plomberie au bureau municipal et centre communautaire au coût approximatif de ± 1 700 \$, Les travaux seront entrepris par note employé de la municipalité, ce qui engendra du temps supplémentaire.

ADOPTÉE

2018-12-285
1.18

RENOUVELLEMENT D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES – ANNÉE 2019

ATTENDU qu'en prévision de sa prochaine année budgétaire, la Municipalité de Kazabazua accepte l'offre de services juridiques du cabinet Dufresne Hébert Comeau afin de répondre à ses besoins en cette matière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu à la majorité,

QUE ce conseil renouvelle l'offre de services juridiques soumise par Dufresne Hébert Comeau;

, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité pour 400 \$ plus les taxes applicables, ce service comprend une confirmation de la réponse par courriel ainsi que la vérification mensuelle de vos propres procès-verbaux;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 140 \$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 9% du des montants perçus.

Lynn Noël enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2018-12-286
1.19

ENTRETIEN DE LA TOITURE – BUREAU MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'entretien de l'ajout de rail de protection contre le givre sur la toiture du bureau municipal au coût de 1 800 \$ plus les taxes applicables tel qu'estimé par Shawn Chamberlain.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-12-287
2.1

ENTRETIEN DES PORTES DE GARAGE DU SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'entretien des portes de garage du service incendie au coût de 942,80 \$ tel qu'estimé par Domac Inc.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

3.1

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du projet de politique de déneigement **Nº PD01**;

ATTENDU QUE la politique sera diffusée sur le site web de la municipalité pour que la population soit informée de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par _____, **APPUYÉ** par _____ et résolu,

QUE le conseil adopte la politique de déneigement **Nº PD01**;

DE PLUS le conseil mandate le directeur général à diffuser la politique de déneigement sur notre site web et d'informer la population.

REPORTÉE

2018-12-288
3.2

OCTROI D'ACHAT SOUFFLEUSE À NEIGE

IL EST PROPOSÉ par Craig Gabie
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour l'achat d'une souffleuse à neige au coût de 1 849,02 \$ incluant les taxes chez Anatole Gagnon et fils Inc. Et mandate le directeur général de publier une offre de vente aux enchères pour les souffleuses à neige non utilisées.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2018-12-289
5.1

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-020 « L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2011-002 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC »

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-020

L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2011-002 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈS LOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'il fut opportun d'avoir en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

CONSIDÉRANT QUE ce programme complémentaire préparé à celui de la Société d'habitation du Québec et jamais mis en œuvre par elle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil du 6 novembre 2018 et qu'un avis de motion a été donné le 6 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu;

QUE le règlement numéro **2018-020**, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

1. **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de Règlement 2018-020 concernant L'ABROGATION DU RÈGLEMENT 2011-002 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME *ACCÈS LOGIS QUÉBEC*

3. **ABROGATION**

Le présent règlement abroge article par article le Règlement 2011-02 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME *ACCÈS LOGIS QUÉBEC*

4. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018-12-290
6.1

AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT 2018-021 « CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME » ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Paul Chamberlain qu'un règlement portant le numéro 2018-021 « constituant le comité consultatif d'urbanisme » sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est déposé au conseil

7. LOISIRS ET CULTURE

2018-12-291
7.1

CONTRAT D'EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du projet contrat N° CTDCP01;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée saisonnière - hiver 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Craig Gabie et résolu,

QUE le conseil autorise l'engagement de M. Denis Crites pour l'entretien de la patinoire tel que stipulé au contrat N° CTDCP01 et mandate le directeur à signer pour et au nom de la municipalité le contrat tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-12-292
7.2

NOMINATION NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ DE BIBLIOTHÈQUE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil nomme Mme. Guylaine Crites au sein du comité de bibliothèque tel que recommandé par le comité de bibliothèque.

ADOPTÉE

2018-12-293
7.3

OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE PENDANT LES FÊTES

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE la bibliothèque soit ouverte entre les congés de Noël et Jour de l'an soit les 27, 28 et 29 décembre et qu'un avis soit publier à cet effet.

ADOPTÉE

2018-12-294
7.4

ACTIVITÉS DE CANTINE ET DE PATINOIRE

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil sous-traite les activités de la cantine et de la patinoire pour la saison hivernale 2018-2019 à l'organisme Être et devenir au coût de 4 000 \$.

ADOPTÉE

8. VARIA

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

10.


CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19 :50.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire


Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».